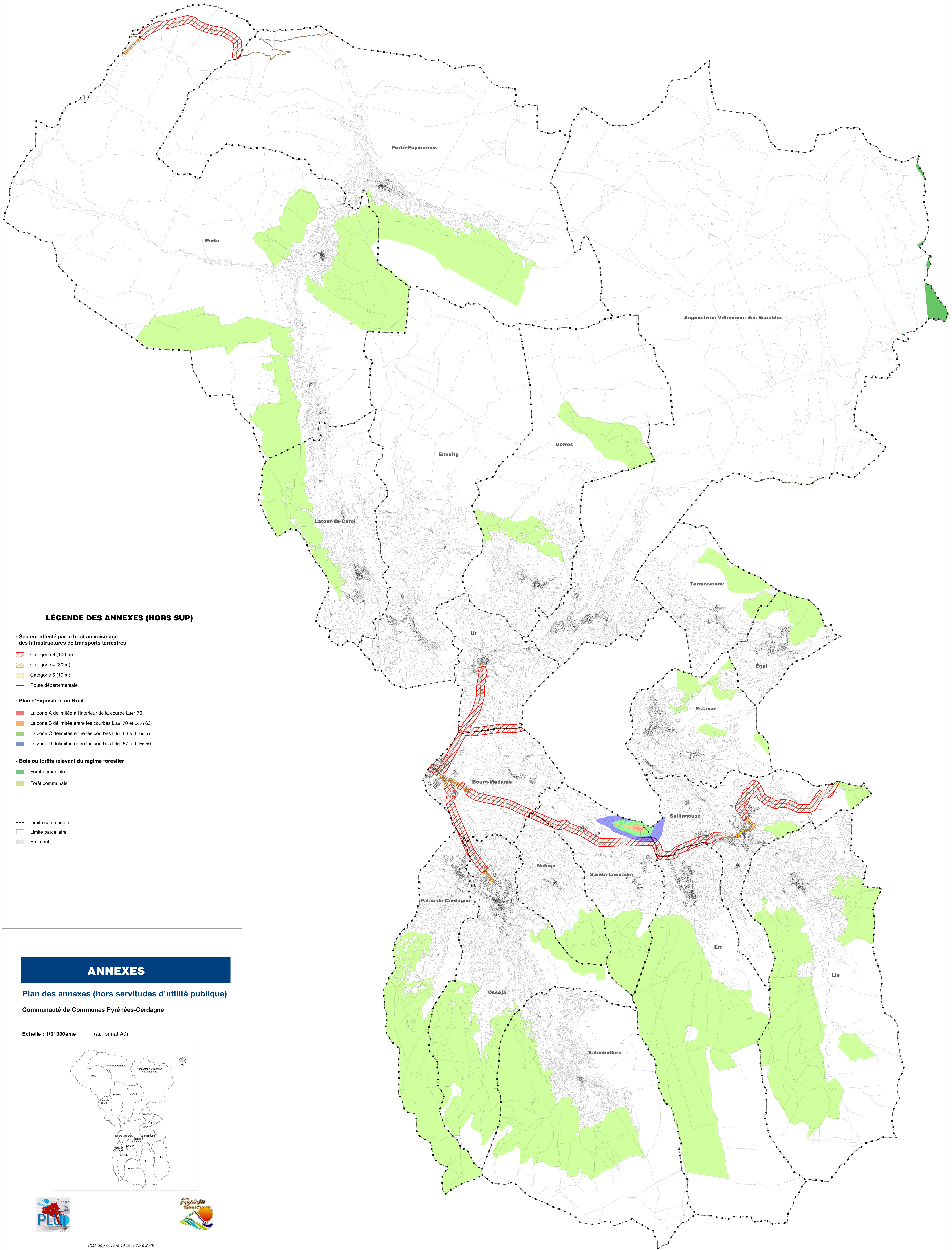




LÉGENDE DES ANNEXES (HORS SUP)

- Secteur affecté par le bruit au voisinage des infrastructures de transports terrestres

- Catégorie 3 (100 m)
- Catégorie 4 (30 m)
- Catégorie 5 (10 m)
- Route départementale

- Plan d'Exposition au Bruit

- La zone A délimitée à l'intérieur de la courbe Lden 70
- La zone B délimitée entre les courbes Lden 70 et Lden 63
- La zone C délimitée entre les courbes Lden 63 et Lden 57
- La zone D délimitée entre les courbes Lden 57 et Lden 50

- Bois ou forêts relevant du régime forestier

- Forêt domaniale
- Forêt communale

- *** Limite communale
- Limite parcellaire
- Bâtiment

ANNEXES

Plan des annexes (hors servitudes d'utilité publique)

Communauté de Communes Pyrénées-Cerdagne

Échelle : 1/31000ème (au format A0)

